

## Aides pour l'accueil et ou la transformation à la ferme

Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, des aides de l'Europe (FEADER) et du Conseil Régional vont permettre de financer des investissements liés à la transformation et à la commercialisation des produits de la ferme.

La plupart des projets de création et de modernisation d'ateliers de transformation à la ferme, de points de vente, de structures d'accueil à la ferme et d'agri-tourisme (fermes auberge, équestres, pédagogiques...) seront éligibles aux subventions de l'Europe (FEADER) et de la Région Midi-Pyrénées.

### Points de vigilances :

- Un appel à projet en 2015 et des demandes de subventions jus-

qu'à fin juillet.

- Les travaux devront démarrer après avoir reçu l'accusé de réception du dossier complet (qui ne garantit pas la subvention). Les accords de subventions seront donnés en octobre ; vous aurez alors 1 an pour démarrer les travaux (et 3 ans pour les terminer).

**Contactez-nous si vous avez des projets** tels que la création ou l'aménagement de locaux de transformation, points de vente, salle d'accueil, projets agri-touristiques...!

Dès parution des informations officielles, nous vous rappellerons pour vérifier votre éligibilité et vous accompagner dans l'étude et le montage du dossier.

**La Chambre d'Agriculture du Gers vous accompagne et vous propose des prestations de services adaptées à vos besoins pour optimiser votre demande de subventions.**

**Contact : Chambre d'Agriculture du Gers - Services Techniques - Caroline Villeneuve - Tél. 05.62.61.77.13/43.**



UNION EUROPÉENNE  
FOND EUROPÉEN AGRICOLE  
DE DÉVELOPPEMENT RURAL



l'Europe  
s'engage  
en France  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural